



Abandon de domicile + comptes vides !

Par **chabine**, le **24/01/2008** à **16:33**

Bonjour à vous, rnrnJe suis une étudiante désespérée...rnrnEn effet, mon père a déposé une main courante a la police pour "abandon de domicile conjugal" car ma mère a quitté son domicile au début du mois sans prévenir...rnrnHier, surprise, nous apprenons que ma mère est partie aux DOM-TOM rejoindre son amant... rnrnApogée de notre étonnement quand nous nous apercevons que les comptes de mon père sont pratiquement vides !! Cela devient problématique car actuellement je fais mes études dans une autres villes, que je n'ai pas de ressources autres que les dons de mes parents (et APL) pour le moment, car mon frère a trouvé un travail pour la fin du mois.rnrnMon père compte lancer une procédure de divorce pour faute, que doit-il prouver ? que doit-il faire ?rnrnJe suis effondrée, aidez moi s'il vous plait !rnrnCoordialement

Par **ly31**, le **24/01/2008** à **17:27**

Bonsoir,rnrnVotre mère est partie sans vous prévenir au DOM TOM !rnrnVotre père a procédé comme il le fallait en déposant une main courante auprès de la Police, de plus, il a en sa possession les relevés de comptes qui démontrent que cet argent a également disparu comme par hasard en même temps que votre mère rnrnDe toute façon, j'imagine que votre père va s'empresse de prendre un Avocat qui va lui communiquer toutes les démarches à effectuerrnrnJe comprends tout à fait votre désarroi, mais restez confiante votre père est là !rnrnJe vous souhaite bon couragerrnrnly31